



Capitalisation
des expériences
en promotion
de la santé

Fiche de Capitalisation

Adaptation d'un programme de prévention des transmissions intergénérationnelles et souffrances liées au fonctionnement familial en milieu pénitentiaire fermé (Une Affaire de Famille)

Addictions France Normandie

Etablissement de prévention - formation



Résumé

Le programme « Une Affaire de Famille » (UADF) est une action de prévention globale en santé publique, centrée sur les souffrances liées au fonctionnement familial et les transmissions intergénérationnelles.

Il vise à renforcer le pouvoir d'agir des participants en les aidant à comprendre leur histoire familiale, à identifier les mécanismes de répétition et à se libérer de schémas délétères pouvant mener à des conduites à risque : addictions, violences intrafamiliales, troubles psychiques, passages à l'acte délinquants, etc.

Conçu par Line Caron au Québec, le programme a été adapté au contexte français par Addictions France à partir de 2012, sous l'impulsion d'Antoinette Fouilleul, en partenariat avec l'auteure.

Il a été expérimenté en premier lieu en Normandie, avant de s'étendre progressivement à d'autres régions. À ce jour, plus de 500 personnes ont bénéficié du programme et 52 professionnels ont été formés à son animation. Depuis 2015, l'expérience normande a permis de tester et d'ajuster le programme dans un cadre spécifique : le milieu carcéral, auprès de personnes détenues dans les départements de la Manche et de l'Orne.

Ce contexte, marqué par l'enfermement, la rupture familiale et les parcours de vie complexes, exige des adaptations pédagogiques, organisationnelles et relationnelles. Cette fiche de capitalisation revient sur les conditions de mise en œuvre, les ajustements réalisés, les leviers identifiés et les enseignements tirés de cette expérience singulière, en vue de son essaimage à d'autres territoires.



Carte d'identité de l'intervention

Intervention	Déploiement du Programme UADF en détention
Porteur	Addictions France – Etablissement de prévention - formation
Thématique	Addictions – Transmissions intergénérationnelles – Détention
Population cible	Personnes détenues
Dates du projet	2015-2025
Milieu d'intervention	Milieu carcéral (Maisons d'arrêt et centres de détention de la Manche et de l'Orne)
Région	Normandie
Niveau géographique	Département de la Manche et de l'Orne
Principaux partenaires	SPIP (Services pénitentiaires d'insertion et de probation), Directions pénitentiaires, équipes sanitaires en détention
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir les transmissions intergénérationnelles de la souffrance familiale, des violences, des conduites addictives et des conduites de répétition. Aider les personnes détenues à comprendre leur fonctionnement familial et les mécanismes de reproduction à l'œuvre. Favoriser une prise de recul, une reconstruction personnelle et un regard réflexif sur les trajectoires familiales et individuelles.
Stratégies mobilisées	Aller vers, Animation de séances collectives, Développement des compétences psychosociales, Pouvoir d'agir

Contributrice	Sylvie LELONG Assistante de service social – CSAPA d'Alençon (61) Sylvie.lelong@addictions-france.org www.addictions-france.org
Contributrice	Lydie VAUTIER Assistante de service social – CSAPA d'Avranches (50) Lydie.vautier@addictions-france.org www.addictions-france.org
Contributrice	Maïlyss CAZER Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation Cheffe d'antenne de Coutances (50) mailto:mailyss.cazer@justice.fr



Direction de l'administration pénitentiaire

Accompagnatrice	Julie ESCALIE Coordinatrice d'activités de prévention – Addictions France Normandie – Etablissement de prévention - formation Julie.escalie@addictions-france.org www.addictions-france.org
-----------------	---



Méthodologie

La démarche de capitalisation s'appuie sur 3 entretiens conduits en visio-conférence courant 2024. Deux ont été menés avec des salariées de l'association formées à l'animation du programme UADF et le déployant sur leur territoire auprès d'un public en détention. Un autre a été conduit avec la directrice du centre pénitentiaire de Coutances (50). Ces dernières années, le programme a fait l'objet d'une évaluation suivie par l'EHESP (PATTERN 1 et 2). La capitalisation de l'action s'est intéressée à l'expérience vécue par les acteurs en matière de mise en œuvre et non pas aux résultats au sens strict de l'action.

Présentation de l'intervention

Le programme « Une Affaire de Famille » (UADF), initialement conçu pour un déploiement en milieu ouvert, est mis en œuvre en milieu carcéral en Normandie depuis 2015. Expérimenté dans les départements de la Manche et de l'Orne, ce programme de prévention des transmissions intergénérationnelles liées aux souffrances familiales et aux conduites addictives trouve un écho particulier en détention, où les ruptures et les répétitions familiales sont fréquemment observées. Son déploiement repose sur un partenariat étroit avec les SPIP (Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation), qui assurent le ciblage et le suivi des participants, ainsi que sur la capacité d'adaptation des équipes animatrices aux réalités spécifiques du milieu carcéral (rythme des séances, logistique, contenu pédagogique). Cette capitalisation met en lumière les modalités d'adaptation, les leviers de réussite, les obstacles rencontrés, ainsi que les perspectives de déploiement dans d'autres établissements.

Présentation de la structure

Addictions France, association nationale reconnue d'utilité publique, intervient dans la prévention des conduites addictives, l'accompagnement en ambulatoire (via les CSAPA et CAARUD), et la formation des professionnels du secteur sanitaire, social et éducatif. En région Normandie, l'association dispose d'un établissement de prévention-formation structuré en 5 antennes départementales. Le développement de programmes probants ou prometteurs, dont UADF, s'appuie sur une coordination régionale, qui soutient l'action d'une vingtaine de professionnels mobilisés sur le terrain.

Origine et fondements du programme UADF

Mis en œuvre depuis 1996 au Québec, le programme a été évalué dès 2000, avec des résultats positifs sur le climat familial, la prise de conscience des parents et leur capacité à changer de posture. L'efficacité du programme l'a progressivement élargi à l'ensemble des problématiques liées au fonctionnement familial, au-delà des seules consommations.

En France, le programme a été introduit en 2012 par Antoinette Fouilleul, psychiatre et thérapeute familiale, en lien étroit avec son auteure. Il a d'abord été expérimenté en Normandie, avant d'être diffusé à plus grande échelle.

À ce jour, plus de 500 usagers ont bénéficié du programme en région, et 52 professionnels ont été formés. Tous les animateurs doivent d'ailleurs vivre eux-mêmes le programme avant de l'animer, renforçant leur empathie, leur légitimité auprès des participants et la cohérence de la posture professionnelle.

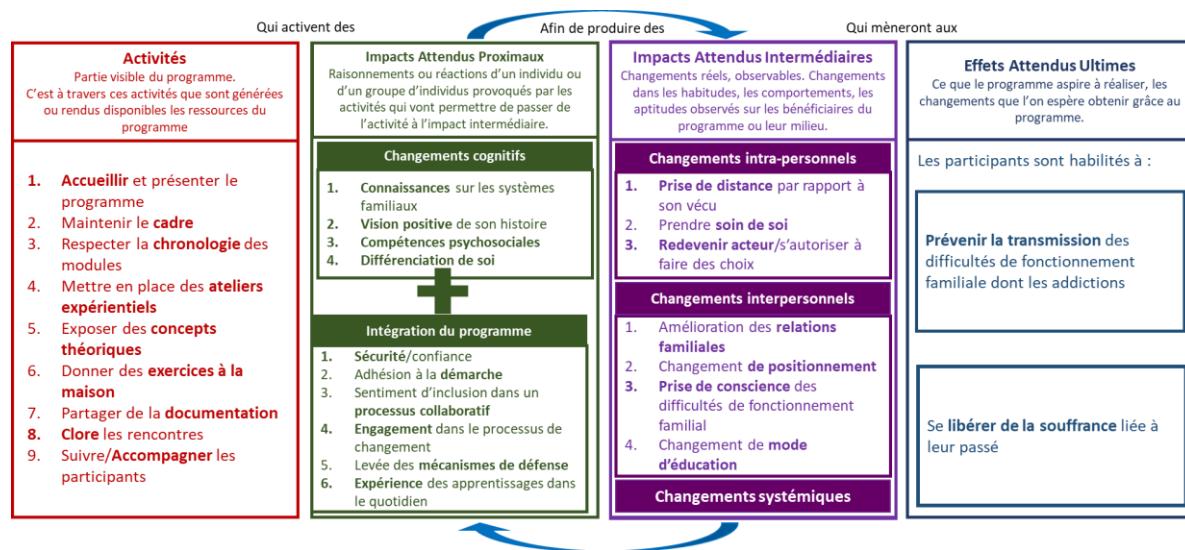
Evaluation de l'expérimentation : PATTERN 1 et 2

Le programme UADF fait l'objet d'une évaluation en France dans le cadre des projets PATTERN 1 et 2, en lien avec l'EHESP, sous la direction du Pr Éric Breton. Ces travaux ont permis de :

- Formaliser le modèle logique d'intervention ;
- Identifier les mécanismes de changement à l'œuvre ;
- Recueillir des preuves d'efficacité à court et moyen terme ;
- Déterminer les freins et leviers au déploiement multi-sites.

Une nouvelle phase d'évaluation est prévue pour 2025, avec le soutien de l'ARS de Normandie, afin d'inscrire UADF au référentiel des interventions probantes de Santé publique France.

Modèle logique élaboré dans le cadre du PATTERN:



Problématique de départ

Déployé en priorité auprès de publics concernés par les conduites addictives, UADF s'adresse également à toute personne vivant des souffrances familiales et souhaitant rompre les cycles de répétition. Ancré dans une approche systémique et neuroscientifique, le programme repose sur la conviction qu'un changement individuel peut initier une transformation plus large au sein du système familial.

Il propose un cadre sécurisant pour revisiter son histoire, prendre de la distance, renforcer ses compétences relationnelles et développer de nouvelles ressources éducatives et émotionnelles, au service des enfants comme des adultes. Sous forme de groupe, la méthode repose sur une posture d'intervention préventive centrée sur des éléments précis du fonctionnement familial. Elle permet de revisiter son passé avec le moins de douleur possible et d'acquérir des compétences utiles pour surmonter les situations problématiques de la vie familiale et sociale.

Ainsi, le programme permet d'habiliter les parents et l'entourage à mettre en œuvre des actions originales ou qui leur sont propres pour éviter que leurs enfants perpétuent les comportements problématiques et le même cycle de souffrance*.

Émergence du projet

- **Mise en œuvre initiale du programme UADF**

Le programme Une Affaire de Famille a été introduit en Normandie dès 2012, dans le cadre d'un partenariat entre Addictions France et l'auteure québécoise Line Caron, à l'initiative de la psychiatre Antoinette Fouilleul. Il a d'abord été expérimenté en milieu ouvert, dans une approche de prévention des souffrances liées aux conduites addictives et au fonctionnement familial.

Le public cible concernait majoritairement des personnes accompagnées dans le champ de l'addictologie, mais aussi plus largement des adultes confrontés à des problématiques familiales (ruptures, violences, répétitions transgénérationnelles). Le programme s'adresse à toute personne souhaitant mieux comprendre son histoire familiale pour rompre avec certains schémas et comportements délétères.

- **Évolution 1 – Déploiement en milieu ouvert**

Pourquoi ? Le programme a été déployé en milieu ouvert pour répondre à un besoin exprimé par les professionnels et les bénéficiaires d'avoir un espace de réflexion familiale structurée, dans une logique préventive et d'empowerment, complémentaire aux accompagnements en addictologie, santé mentale ou insertion.

Auprès de qui ? Les bénéficiaires sont des adultes engagés dans un parcours de soin, d'accompagnement ou de réinsertion, volontaires pour travailler sur leur histoire familiale et leurs liens de transmission.

Avec quels partenaires ? L'implantation a été soutenue par des CSAPA, des établissements médico-sociaux, des services sociaux, et par des partenaires locaux impliqués dans la prévention et la parentalité.

Quels résultats ? Depuis 2012, plus de 500 personnes ont bénéficié du programme en Normandie et 52 professionnels ont été formés. Le programme a renforcé les liens entre professionnels du soin et de la prévention, a permis une meilleure compréhension du vécu des usagers et a favorisé des postures professionnelles plus empathiques, tout en suscitant des effets positifs rapportés sur le plan personnel et familial.

- **Évolution 2 – Adaptation en milieu carcéral**

Pourquoi ? L'idée d'introduire UADF en détention est née du constat que de nombreuses personnes détenues présentent des parcours familiaux marqués par la rupture, les violences et les conduites de répétition. Le programme offrait un levier pertinent pour aborder ces dimensions, peu travaillées en détention, sous un angle préventif et non stigmatisant.

Qui a été à l'initiative ? Ce sont les équipes locales d>Addictions France en Normandie, déjà impliquées en milieu ouvert, qui ont proposé l'adaptation du programme au milieu carcéral dès 2015, dans les départements de la Manche et de l'Orne.

Avec quels partenaires ? En milieu carcéral, la mise en œuvre du programme nécessite un conventionnement spécifique avec les établissements pénitentiaires concernés. À ce jour, Addictions France Normandie déploie UADF dans trois structures de détention de la région, en lien étroit avec les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) et les directions d'établissements pénitentiaires. Ces partenariats constituent un levier central pour l'ancrage du programme, tant pour l'identification du public que pour l'organisation logistique des séances (planning, locaux, sécurité...).

Quel stade d'évolution ? À ce jour, l'action a été menée sur plusieurs cycles dans deux établissements pénitentiaires. Les animatrices formées en milieu ouvert ont dû ajuster les contenus et le format des séances en fonction du contexte carcéral. Cependant, aucun cadre méthodologique formalisé n'a encore été produit pour l'intervention en détention. Les adaptations reposent donc sur l'expérience et le savoir-faire des intervenants. Plusieurs établissements supplémentaires (Caen, Évreux...) ont manifesté leur intérêt pour accueillir le programme. Une structuration régionale de cette intervention en détention est aujourd'hui en réflexion.

Objectifs du programme UADF

- **Objectif général**

Favoriser la prévention des souffrances familiales et des transmissions intergénérationnelles en renforçant le pouvoir d'agir des participants sur leur histoire familiale et leur trajectoire de vie.

- **Objectifs spécifiques**

- **Permettre une prise de conscience** des mécanismes de répétition (addictions, violences, ruptures...) au sein des trajectoires familiales.
- **Aider les participants à revisiter leur histoire familiale**, à comprendre les dynamiques relationnelles à l'œuvre et à prendre de la distance vis-à-vis des schémas subis.
- **Renforcer les compétences psychosociales et éducatives** des participants pour prévenir la reproduction de ces schémas, notamment dans leur rôle de parent.
- **Améliorer l'estime de soi, la communication et la capacité à faire des choix**, dans une perspective de santé globale et d'insertion.

- **Objectifs opérationnels**

- **Constituer des groupes sécurisants**, animés par des professionnels formés à l'approche du programme.
- **Proposer un cycle structuré de séances collectives**, adaptées au contexte d'intervention (milieu ouvert ou carcéral).

- **Mobiliser des partenaires locaux** (SPIP, CSAPA, équipes éducatives ou sociales) pour assurer le repérage, le soutien et le suivi des participants.
- **Co-construire des plans d'action personnalisés** avec les participants en fin de parcours, selon leur réalité de vie.

La question de capitalisation

La démarche de capitalisation s'intéresse à l'expérience conduite auprès d'un public en détention et aux adaptations proposées par les animateurs formés à ce programme en milieu carcéral. Elle vise à mettre en lumière les adaptations nécessaires, les bonnes pratiques et les freins rencontrés. La capitalisation de l'action s'est intéressée à l'expérience vécue par les acteurs en matière de mise en œuvre et non aux résultats au sens strict de l'action.

Cibles du programme

Le programme UADF s'adresse à toute personne adulte qui a souffert et/ou qui souffre encore de problématiques liées au fonctionnement intrafamilial et qui désire en comprendre les répercussions sur sa vie actuelle et sur l'éducation qu'elle donne ou pourra donner à ses enfants. Cette souffrance peut aussi bien provenir d'une relation insatisfaisante que de problématiques liées à la santé mentale, à la dépendance affective, à la violence ou de problématiques addictives*.

Mobilisation du public

La participation au programme Une Affaire de Famille repose sur le volontariat des bénéficiaires. La mobilisation du public varie selon le contexte d'intervention.

- **En milieu ouvert**

Addictions France s'appuie sur un large réseau de partenaires locaux pour informer et orienter les publics vers le programme. Ce réseau comprend notamment les CSAPA, les réseaux de parentalité, les structures d'accompagnement social (centres sociaux, CCAS, CHRS), les services de protection de l'enfance, les collectivités territoriales, et les acteurs impliqués dans la prévention des violences intrafamiliales. Ces partenaires jouent un rôle central dans le repérage des bénéficiaires et dans la promotion du programme auprès des personnes concernées, en veillant à leur motivation et à leur capacité à s'engager dans une démarche introspective.

- **En milieu carcéral**

En détention, comme observé dans les expériences menées dans la Manche, le programme est proposé à des personnes détenues ciblées en amont par les CPIP (Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation), sur la base de leur profil, de leurs problématiques et de leur motivation à intégrer un groupe.

La constitution du groupe est un levier déterminant de réussite. Les CPIP veillent à composer des groupes de taille suffisante (de 6 à 12 personnes), en privilégiant des profils compatibles, c'est-à-dire :

- Des personnes volontaires, capables de s'exprimer et d'écouter en groupe ;
- Ayant une bonne compréhension écrite, nécessaire pour suivre certains outils du programme ;
- Dont les parcours personnels ne sont pas susceptibles d'engendrer des tensions ou des conflits entre participants ;

- Et surtout, dont la présence peut être assurée sur la durée complète du programme (absence de sortie ou de transfert programmés pendant le cycle).



« Contrairement aux activités ouvertes à tous, "Une Affaire de Famille" repose sur une démarche ciblée. Ce n'est pas une inscription libre : ce sont les CPIP qui identifient les personnes concernées, en lien avec des problématiques familiales ou un entourage pro-criminel.

Une réunion d'information est ensuite co-animée par le SPIP et les professionnels du programme. La sélection finale est validée en Commission Pluridisciplinaire Unique (CPU), ce qui permet de vérifier les compatibilités entre les participants. »

Maïlyss CAZER- Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation - Cheffe d'antenne de COUTANCES



« Le programme prend tout son sens en détention, face à des parcours marqués par les répétitions familiales. Il n'est pas rare d'entendre : "Mon père est en détention, mon frère aussi..." — comme un jeu des 7 familles.

Une grande majorité des participants que je rencontre, dans le cadre de mon rôle de référent carcéral CSAPA et d'UADF, ont des problèmes de consommation.

La consommation joue souvent un rôle déclencheur dans le passage à l'acte. Quand je leur demande s'ils auraient agi de la même façon sans produit, la plupart répondent non, après un temps de réflexion. Et moi, je les crois. »

Sylvie Lelong, assistante sociale CSAPA d'Alençon et animatrice du programme UADF

Caractéristiques du programme

Stratégies de mise en œuvre

L'action propose aux détenus participants de réfléchir, en groupe, sur les transmissions des conduites de répétition entre les générations : addictions, relations insatisfaisantes, violences, dépendance affective, dépression, anxiété, actes de délinquance ...

C'est bien-là une action de prévention et non une formation, un groupe de parole, ou thérapeutique. Il ne s'agit pas de traiter mais d'habiliter les participants à se poser des questions qui pourront prévenir les difficultés dans la famille. La notion de responsabilité, apportée par ce programme de la prévention, permet de travailler positivement avec les participants et de restaurer la personne en situation de culpabilité selon le cadre pénal. Ainsi, le programme permet de développer les compétences d'analyse et d'expression des participants (compétences psycho-sociales), sans que les échanges ne deviennent un groupe de parole.

UADF en pratique

Le programme Une Affaire de Famille (UADF) se déroule en trois temps clés, pour un groupe de 6 à 12 :

1. **Séance de pré-groupe :** Ce premier temps permet aux personnes intéressées de rencontrer les animateurs et les autres participants. Il s'agit d'un espace de prise de contact, d'échange libre sur les attentes, et de validation volontaire de l'engagement dans le programme. Ce moment favorise la mise en confiance et la cohésion initiale du groupe.
2. **Cycle principal de 8 à 9 séances collective :** Le programme s'appuie sur 12 modules thématiques, répartis sur 8 à 9 séances hebdomadaires. Chaque rencontre dure environ trois heures. Les contenus sont adaptés au contexte (détention ou milieu ouvert), et articulent réflexions personnelles, échanges de groupe et supports écrits.

3. **Séance(s) de bilan :** En détention, le bilan prend la forme d'un temps collectif de clôture, complété par des entretiens individuels d'environ 30 minutes avec chaque participant. En milieu ouvert, une séance de suivi à 6 mois est proposée, permettant de faire le point sur les effets du programme et les éventuelles évolutions individuelles.

Supports et outils pédagogiques

Les outils utilisés sont communs aux deux contextes d'intervention :

- **Livret des animateurs** : guide complet des modules, incluant les objectifs pédagogiques, les séquences à animer, et la posture attendue des professionnels.
- **Cahier du participant** : remis à chaque bénéficiaire, il contient les supports abordés en séance, des fiches thématiques, des tableaux de synthèse, et un journal de bord personnel pour favoriser l'auto-réflexion et la trace des évolutions.
- **Pochette d'activités** : ensemble des fiches distribuées au fil des séances, en lien avec les modules abordés.

Formation des animateurs du programme

Les animateurs sont pour la plupart des professionnels salariés d>Addictions France, issus des champs de la prévention et du soin. Dans la mesure du possible, l'animation se fait en binôme mixte prévention/soin, conformément au guide d'implantation du programme.

Leur formation repose sur trois piliers :

1. **Expérimentation du programme (4 jours)** : Les futurs animateurs vivent le programme comme des participants, afin de comprendre les processus émotionnels et cognitifs mobilisés, développer une posture réflexive et favoriser une culture commune entre professionnels du soin et de la prévention.
2. **Formation théorique et méthodologique (4 jours)** : Elle permet d'acquérir les compétences d'animation, d'intégrer les contenus du programme, de consolider la posture préventive, et de se préparer à accompagner des groupes dans des contextes sensibles.
3. **Supervision continue** : Des séances de supervision à distance sont assurées par Line Caron, l'auteure du programme. Elles visent à soutenir les animateurs dans leur pratique, ajuster les postures et répondre aux situations spécifiques rencontrées en séance.

Financements et soutiens institutionnels

En région Normandie, le programme est co-financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'établissement de prévention-formation d>Addictions France. Ce soutien structurel permet à l'association de développer UADF de manière pérenne en milieu ouvert sur l'ensemble du territoire normand.

Des co-financements REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents/CAF) ont également été mobilisés ces 2 dernières années dans le Calvados (14) et la Manche (50), afin d'accroître le nombre de groupes proposés à l'échelle locale.

En milieu carcéral, un appel à projets MILDECA (2024-2025) permettra de financer le déploiement de 3 groupes supplémentaires dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, entre juillet 2024 et décembre 2025.

Par ailleurs, les SPIP peuvent également mobiliser des moyens spécifiques, via leur administration, pour accompagner le développement du programme dans les établissements pénitentiaires.

Contenu du programme et déroulé en détention

L'expérimentation du programme Une Affaire de Famille en détention a démontré sa capacité d'adaptation au contexte carcéral, tant sur le plan du rythme que du contenu. Cette souplesse a été essentielle pour respecter à la fois les contraintes de la détention et les besoins spécifiques des participants.

- **Un rythme resserré, mieux adapté aux contraintes du milieu carcéral**

En détention, le programme est généralement organisé sur 7 à 8 séances collectives de 2 à 3h, à raison d'une rencontre hebdomadaire. Ce format plus dense que celui du milieu ouvert (où les séances ont lieu tous les 15 jours sur des créneaux de 3 heures) permet de :

- S'adapter à la disponibilité des participants et aux contraintes judiciaires ou logistiques ;
- Maintenir la dynamique de groupe, essentielle dans un environnement instable ;
- Rester en cohérence avec les possibilités d'intervention des animatrices d'Addictions France.

« *Le format en détention, c'est presque une évidence : on n'a pas trop le choix, mais en même temps, ce rythme hebdo est bien accueilli, il installe un rendez-vous.* » – Animatrice UADF

- **Une souplesse dans l'usage des contenus et des outils**

Les 12 modules du programme, communs à toutes les versions d'UADF, sont mobilisés de manière souple et progressive, en fonction de la réceptivité du groupe, de l'intensité émotionnelle des échanges et de la dynamique collective. Les animatrices en détention ont adapté certains contenus au fil de leur expérience, parfois en fonction de leurs propres appréhensions :

« *Moi j'étais très mal à l'aise à l'idée d'aborder la culpabilité. Je me disais que c'était trop dur pour eux... mais en fait, c'est un module qui a super bien marché.* » – Sylvie Lelong, Animatrice UADF

« *J'avais un doute sur l'abandon, j'avais peur d'ouvrir une brèche trop intime... Et puis finalement, on a pu l'aborder avec beaucoup de respect et d'écoute.* » – Lydie Vautier, Animatrice UADF

Ces témoignages illustrent que tous les modules peuvent être abordés en détention, à condition d'adopter une posture ajustée, bienveillante et à l'écoute du rythme du groupe.

« *Il ne faut pas présumer à leur place. En fait, ils peuvent aller très loin dans la réflexion. Ils ont juste besoin qu'on les accompagne avec délicatesse.* » – Lydie Vautier, Animatrice UADF

- **Points de vigilance pour un bon déroulement**

Les premières expérimentations en détention ont permis d'identifier plusieurs éléments-clés pour assurer un déroulé fluide et sécurisé du programme :

- **Anticiper les séances dans un calendrier compatible avec la détention** (pas de transferts prévus, continuité possible) ;
- **Instaurer un cadre clair dès le départ, rappelé à chaque séance** (confidentialité, respect, engagement)
- **Être attentif à l'équilibre émotionnel du groupe et à la progressivité des thèmes abordés.**

Ainsi, même si le contenu du programme n'a pas été formellement réécrit pour la détention, son adaptabilité naturelle et la posture réflexive des animatrices ont permis une intégration réussie dans ce contexte spécifique.

Leviers de mise en œuvre en détention

Le déploiement du programme Une Affaire de Famille en milieu carcéral repose sur des conditions organisationnelles et partenariales spécifiques, qui constituent autant de leviers de réussite. Plusieurs éléments ont été identifiés comme structurants dans les expériences menées dans la Manche et l'Orne :

- **Un travail de co-préparation en amont**

Avant chaque cycle, une phase de préparation conjointe est conduite entre les animateurs d'Addictions France et les équipes du SPIP. Elle permet de :

- Présenter les objectifs et le contenu du programme à l'équipe pénitentiaire ;
- Sélectionner les participants selon des critères partagés (volontariat, capacité à s'exprimer en groupe, absence de transfert ou de fin de peine imminente, compatibilité relationnelle) ;
- Planifier le calendrier des séances selon les contraintes de l'établissement ;
- Identifier les conditions logistiques nécessaires (salle, durée des séances, matériel...).

Cette phase permet de sécuriser le cadre, d'anticiper les éventuelles difficultés et de favoriser l'adhésion des professionnels pénitentiaires au programme.

- **Un rôle central des CPIP**

Les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (CPIP) sont des acteurs-clés du dispositif. Leur rôle s'étend à plusieurs niveaux :

- Identification des détenus éligibles, à partir de leur connaissance fine des parcours, des problématiques familiales et des capacités des personnes à s'engager dans un groupe ;
- Présentation du programme aux personnes détenues, avec un soin particulier apporté à l'explication du cadre, de la posture des animateurs et du caractère volontaire de la démarche ;
- Suivi tout au long du cycle, avec des échanges réguliers avec l'équipe d'animation en cas de besoin (absences, transferts, besoins spécifiques...) ;
- Participation à la CPU (commission pluridisciplinaire unique) pour inscrire l'action dans le parcours global de réinsertion du participant.

Ce partenariat permet un repérage ciblé, éthique et adapté du public, tout en assurant une articulation entre l'extérieur (Addictions France) et l'intérieur (SPIP / détention).

- **Un suivi régulier pendant le déroulement du programme**

Des points de coordination sont assurés régulièrement entre les animateurs et les référents SPIP au fil du déroulement des séances. Ces échanges permettent :

- De suivre la dynamique du groupe sans compromettre la confidentialité des échanges ;
- De réajuster si besoin certaines modalités pratiques (plages horaires, salle, rythme...) ;
- De préparer en amont la clôture du programme et les bilans individuels.

Ce pilotage souple et collaboratif constitue un atout fort pour maintenir l'ancrage du programme dans l'établissement et favoriser sa durabilité.

Enseignements clés pour la transférabilité

- **Volonté institutionnelle forte** : L'engagement explicite du SPIP et de la direction de l'établissement pénitentiaire est indispensable pour créer un cadre sécurisant, légitimer l'action auprès des équipes internes, et assurer la faisabilité logistique.
- **Sensibilisation préalable des personnes détenues** : Une phase de présentation claire du programme, de ses objectifs et de son déroulement favorise l'adhésion et permet aux participants de s'inscrire dans une démarche volontaire et consciente.
- **Souplesse dans l'animation** : L'aptitude des intervenants à ajuster le rythme, la durée et les contenus du programme en fonction des contraintes carcérales et des dynamiques de groupe est un levier clé de maintien de la motivation.
- **Adaptation de certains modules** : Certains outils comme le génogramme ou les plans d'action nécessitent une approche plus flexible en détention, tenant compte des ruptures familiales, des non-dits ou de l'impossibilité de projeter un futur concret à court terme.
- **Ciblage rigoureux des participants** : Le programme est plus efficace auprès de personnes détenues volontaires, non en fin de peine, disposant d'un niveau de lecture suffisant et d'une capacité à s'inscrire dans un groupe sans générer de tensions interpersonnelles.
- **Posture des animateurs** : L'authenticité et la qualité d'écoute des intervenants sont déterminantes. Comme l'exprime une animatrice : « *Ils n'ont pas l'habitude qu'on s'intéresse à leur histoire. C'est ça qui les touche.* » Cette posture crée un espace de confiance rare en détention.

Facteurs de réussite

- **Binôme formé et complémentaire** : La co-animation par deux professionnels d'Addictions France formés à l'UADF, idéalement issus des champs de la prévention et du soin, renforce la richesse des échanges et la solidité du cadre.
- **Présentation du programme aux équipes pénitentiaires** : Une communication claire et en amont auprès du SPIP et des équipes de détention facilite la mobilisation, la compréhension des enjeux et l'intégration du programme dans les parcours de réinsertion.
- **Soutien opérationnel du SPIP** : Le rôle du SPIP est fondamental pour l'identification des participants, le respect du calendrier des séances, la gestion des éventuels incidents et la reconnaissance institutionnelle du dispositif.
- **Cohérence du groupe constitué** : Un groupe de taille adaptée (6 à 12 personnes), homogène en termes d'investissement, de temporalité de peine, et sans antagonisme de profils, est essentiel au bon déroulement des séances.
- **Posture professionnelle d'empathie et de non-jugement** : La qualité relationnelle entre intervenants et participants repose sur la neutralité bienveillante, la capacité à accueillir des récits de vie complexes sans posture morale ni thérapeutique

Adaptabilité du programme en détention : principaux enseignements

L'expérimentation du programme Une Affaire de Famille (UADF) en milieu carcéral a mis en évidence sa pertinence à la fois pour les personnes détenues – souvent confrontées à des histoires familiales marquées par la rupture et la répétition – et pour les équipes pénitentiaires, en tant qu'outil de prévention complémentaire.

- **Une adaptation organisationnelle plus que pédagogique**

Les principales adaptations concernent avant tout le format du programme (nombre de séances, durée, fréquence), ajusté pour répondre aux contraintes propres aux établissements pénitentiaires :

- disponibilité des salles,
- emploi du temps des détenus,
- contraintes de sécurité ou de transport,
- durée prévisible de détention.

Les contenus du programme, eux, n'ont pas été formellement modifiés, même si certaines thématiques sensibles (culpabilité, abandon, honte...) ont pu faire l'objet d'hésitations ou d'aménagements ponctuels, en fonction des ressentis des animateurs.

« Au début, on évitait certains modules, par crainte de heurter... mais on s'est rendu compte qu'ils avaient besoin d'en parler. » – Animatrice UADF

« Le génogramme, c'est parfois très compliqué, parce que les histoires sont chaotiques... mais ça peut aussi être très révélateur. » – Animatrice UADF

De même, la projection sur un plan d'action personnel, proposée en fin de parcours, peut s'avérer difficile à mobiliser pour les participants à l'approche de leur sortie ou dans un contexte d'incertitude judiciaire.

Une collaboration interinstitutionnelle essentielle mais à renforcer

Des temps d'échange réguliers sont organisés entre les animateurs et les conseillers SPIP, afin de suivre la dynamique du groupe, ajuster les modalités en cas de besoin, et évaluer les effets du programme sur les parcours individuels. Ce lien est perçu comme essentiel au bon déroulement de l'action, tant pour le soutien logistique que pour l'articulation avec le parcours d'insertion du participant.

En revanche, les liens avec les unités sanitaires restent encore limités, alors qu'ils pourraient permettre un meilleur relais thérapeutique ou un suivi post-groupe. Les animatrices expriment le souhait d'un renforcement de cette coordination.



« *On a eu peu de contacts avec les équipes soignantes... alors que ça pourrait faire le lien pour ceux qui veulent poursuivre un travail plus individuel.* » -Lydie Vautier, Animatrice UADF

Enfin, les acteurs de terrain soulignent la nécessité, à mesure que les démarches se développent, de formaliser une méthodologie commune pour les interventions en détention, afin d'harmoniser les pratiques et d'accompagner l'essaimage du programme à l'échelle régionale.

Résultats observés : effets perçus par les acteurs

Il reste difficile, à ce stade, de mesurer de manière précise l'impact du programme sur les comportements de santé (ex. : réduction de la consommation de substances, amélioration durable des relations familiales). Le temps judiciaire contraint et l'absence de suivi post-carcéral rendent complexe l'évaluation à moyen terme. Cependant, les effets perçus à court terme sont unanimement jugés positifs par les animateurs et les SPIP partenaires :

- Libération progressive de la parole,
- Prise de conscience des trajectoires familiales,
- Réflexion sur la parentalité et la place des enfants,
- Solidarité et reconnaissance mutuelle entre participants.



« *Il y a une vraie évolution entre la première et la dernière séance. Certains se découvrent capables de parler d'eux, alors qu'ils n'ont jamais eu cet espace-là.* » – Animatrice UADF

« *Pour certains, c'est une révélation. Ils disent que ça les aide à comprendre pourquoi ils ont reproduit ce qu'ils ont vécu.* »

Le programme est perçu par les participants comme bien plus qu'une simple action de prévention des addictions. Il est vécu comme un travail d'introspection permettant d'engager une autre manière de se penser, de se raconter et d'envisager la suite. Ces effets tiennent largement à la qualité de l'animation, au cadre sécurisant proposé, et à la dynamique de groupe qui se crée au fil des séances.



« *C'est un programme très riche, qui provoque souvent un bouleversement émotionnel fort chez les participants. Certains modules peuvent réveiller des choses sensibles, au point de nécessiter parfois un relais vers l'unité sanitaire.*

Mais malgré son intérêt, le programme ne touche qu'un nombre limité de personnes, souvent un seul groupe par an. Cela reste frustrant au regard des besoins, d'autant que sa mise en œuvre suppose des ressources humaines et financières importantes. »

Maïlyss CAZER- Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation - Cheffe d'antenne de COUTANCES



« *En fin de parcours, nous avons organisé un temps d'évaluation collectif, complété par des entretiens individuels pour recueillir leur ressenti. Les retours ont été très positifs, parfois même dithyrambiques — notamment sur la bienveillance et l'absence de jugement ressenties. Bien sûr, on s'est interrogés : étaient-ils sincères ? Est-ce que ça les a vraiment fait réfléchir ? Mais on a le sentiment d'avoir semé des graines. C'est la difficulté des actions de prévention : les effets profonds sont souvent invisibles à court terme.* »

Sylvie Lelong, assistante sociale CSAPA d'Alençon et animatrice du programme UADF

Perspectives

L'expérience normande du programme Une Affaire de Famille en détention a ouvert la voie à un élargissement de son déploiement dans d'autres établissements pénitentiaires de la région. Plusieurs perspectives se dessinent à court et moyen terme : Essaimage territorial

Des sollicitations ont déjà été formulées par d'autres établissements (maison d'arrêt de Caen (SAS), SPIP d'Évreux). L'enjeu est désormais de répondre à ces demandes de manière structurée, en capitalisant sur les expériences passées pour faciliter l'implantation du programme dans de nouveaux contextes carcéraux.

Les adaptations locales (contenus, critères de sélection, posture, partenariat SPIP/unité sanitaire) ont permis d'expérimenter différentes modalités. Il est aujourd'hui nécessaire de formaliser un référentiel commun d'intervention en détention, afin d'harmoniser les pratiques, sécuriser les équipes animatrices, et garantir la fidélité aux objectifs du programme tout en laissant place à la souplesse nécessaire des intervenants UADF en détention

La constitution d'un collectif de professionnels engagés dans le déploiement d'UADF en milieu carcéral permettrait d'assurer un partage d'expériences régulier, de mutualiser les outils adaptés, et de réfléchir collectivement aux difficultés rencontrées (gestion de groupe, partenariats, limites du cadre, etc.). Cette dynamique collective pourrait être soutenue par des temps de supervision ou d'échange de pratiques.

L'implication des unités sanitaires reste inégale selon les établissements. Une piste d'amélioration consiste à renforcer les liens entre les équipes UADF et les CSAPA et SMPR intervenant en détention, pour favoriser la continuité des parcours de soins et mieux articuler les offres de soutien psychologique, éducatif et familial.

L'évaluation future du programme dans le cadre du projet PARTTERN 3, porté par l'EHESP, est une opportunité pour mieux documenter les effets du programme sur les trajectoires des personnes détenues, leurs prises de conscience, leurs relations familiales et les facteurs de réinsertion. Cette évaluation pourrait également permettre de consolider la légitimité du programme UADF comme action de prévention dans un milieu où peu d'interventions sont orientées vers les dimensions affectives et relationnelles.

La reconduction des groupes dépend aujourd'hui en partie des appels à projets ponctuels, même si l'ARS de Normandie se montre très soutenante. Une réflexion est engagée au niveau régional pour identifier des financements plus stables, permettant de déployer plusieurs groupes par an dans différents établissements et d'ancrer durablement le programme dans les parcours d'accompagnement des personnes détenues.

Conclusion

L'adaptation du programme Une Affaire de Famille en détention, dans le cadre normand, illustre pleinement la capacité d'une action de promotion de la santé à investir un contexte contraint, sans en perdre l'esprit. Cette expérience confirme que la parole, la réflexion sur soi et les liens familiaux peuvent être des leviers puissants de transformation, même dans un environnement marqué par la rupture, la stigmatisation et la répétition des parcours de vie.

Au-delà des ajustements nécessaires, ce sont surtout les conditions humaines, relationnelles et partenariales qui font la réussite de l'action : implication des SPIP, qualité de la co-animation, authenticité des professionnels, volonté partagée de faire de la prévention un espace d'émancipation.

Cette capitalisation pose les bases d'une réflexion plus large sur la pérennisation et le déploiement régional du programme, tout en appelant à mieux structurer les pratiques, partager les savoirs d'expérience et renforcer les coopérations avec les acteurs sanitaires.



Pour aller plus loin

- [Ireps Bretagne \(2013\), Promouvoir la santé en milieu pénitentiaire : l'expérience bretonne](#) federation-promotion-sante.org+10hcsp.fr+10promotion-sante-bretagne.org+10
- [Ministère de la Santé \(2024\), La santé en prison : état des lieux et évolutions des besoins de la population carcérale](#) sante.gouv.fr
- [Fédération Promotion Santé \(2021\), Rapport de l'enquête PRISCA](#) federation-promotion-sante.org



Capitalisation
des expériences
en promotion
de la santé

Retrouvez plus d'informations sur la capitalisation des expériences en promotion de la santé sur le portail CAPS :
www.capitalisationsante.fr